

DÉPARTEMENT  
DES  
HAUTES-ALPES

ARRONDISSEMENT  
DE  
BRIANÇON

COMMUNE DE L'ARGENTIERÈRE-LA BESSÉE

Envoyé en préfecture le 08/04/2026  
Reçu en préfecture le 08/04/2026  
Publié le 09/04/2026  
ID : 005-210500062-20260407-D2026\_04\_\_13-DE

## EXTRAIT

### Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 AVRIL 2026

***Délibération n° 2026-04-13***

**Objet de la Délibération :**

**Désignation d'un élu titulaire  
et d'un élu suppléant comme  
représentants de la commune  
auprès de l'association des  
« Communes forestières des  
Hautes-Alpes »**

**Présidence de M. Rémi ROUX  
Maire de L'Argentière-La Bessée**

**19 membres en exercice dont :**

**1 absent et représenté : Françoise BRUNET qui  
donne procuration à Rémi ROUX**

**18 présents : Rémi ROUX, Benjamin  
SÉMIOND, Marie-Laure MARFOURE,  
Sébastien FERRUS MACHADO, Marie  
GUIMBERT, Michel LAPALUS, Céline  
BLANCHET, Denis FRASSIN, Cédric  
MIGLIACCIO, Marion NICOLAS, Stéphanie  
PERSICOT, Alice PRUD'HOMME, Loïc  
RICHARD, Jean-Pierre RIPPERT, Alain  
SANCHEZ, Grégory TARDY, Laurent  
THOUVENOT, Sylvia VIGNE**

**Soit 19 votants**

**Date de convocation :**

**30 MARS 2026**

**Secrétaire de séance : Denis FRASSIN**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un élu titulaire ainsi qu'un élu suppléant doivent être nommés pour représenter la commune auprès de l'association des « Communes forestières des Hautes-Alpes », comme rappelé par celle-ci par courrier du 18 mars 2026.

Monsieur Loïc RICHARD se propose comme élu titulaire et Monsieur Grégory TARDY, comme élu suppléant.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité (19 voix pour) :

- Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire ;
- Désignent Monsieur Loïc RICHARD comme élu titulaire et Monsieur Grégory TARDY comme élu suppléant pour représenter la commune auprès de l'association des « Communes forestières des Hautes-Alpes ».

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIERÈRE-LA BESSÉE, LE 7 AVRIL 2026.

**Le Maire,  
Rémi ROUX**